



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 121262

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la situation des transports de voyageurs par autocar. Les entreprises de transport par autocar réalisent des services de transport scolaire et de tourisme. Ces entreprises sont source d'emplois, particulièrement pour les jeunes. Elles ont besoin pour embaucher de voir l'âge d'accès aux métiers de la conduite abaissé à dix-huit ans. C'est une nécessité économique à double titre : d'une part, pour le développement économique de ces entreprises de transport et, d'autre part, pour répondre au chômage des jeunes. En conséquence, il lui demande quelles mesures il prévoit de mettre en place pour rendre effectif cet abaissement à dix-huit ans de l'âge d'accès aux métiers de la conduite.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121262

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3093